

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1398

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS

Ventes et cessions

901 873 034 RCS Arras.

DIRECT MARAÎCHERS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 300, Allée du Luxembourg, Zone Artoipole 2, 62128 Wancourt.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : DIRECT MARAICHERS Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros Siège : 300 allée du Luxembourg – Zone Artoipole 2 – 62128 WANCOURT 901 873 034 RCS ARRAS – SIPEMA DISTRIBUTION Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros Siège : 12 route de Saint Momelin – 62500 SAINT OMER 842 111 114 RCS BOULOGNE SUR MER – AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE SIPEMA DISTRIBUTION (Société Absorbée) par DIRECT MARAICHERS (Société Absorbante) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/06/2025, il est envisagé la fusion par voie d'absorption de la société SIPEMA DISTRIBUTION par la société DIRECT MARAICHERS - Evaluation de l'actif et du passif de SIPEMA DISTRIBUTION dont la transmission à DIRECT MARAICHERS est prévue : Montant de l'actif : 451.340,47 euros Montant du passif : 491.746,06 euros Actif net apporté : <40.405,59> euros Augmentation du capital de la société DIRECT MARAICHERS : La Société P.N PARTICIPATIONS 810 031 120 RCS ARRAS détenant la totalité des actions de la société DIRECT MARAICHERS, société absorbante et la totalité des actions de la société SIPEMA DISTRIBUTION, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital et en conséquence, aucune prime de fusion ne sera constatée. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant de boni ou mali de fusion prévu : néant (fusion simplifiée entre sociétés sœurs)- Dépôt du traité de fusion : Le projet de traité de fusion établi le 30/06/2025 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ARRAS le 01/07/2025 au nom de la société DIRECT MARAICHERS, absorbante, et au greffe du Tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER le 01/07/2025 au nom de la société SIPEMA DISTRIBUTION, absorbée..